

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D’ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la
Ville de Malartic du mercredi, 13 décembre 2025, tenue au 901, rue
Royale, à Malartic, à 11 h 33

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Frédéric Provencher, conseiller, district 6

Est absente :

Mme Manon Champagne, conseillère, district 4

Sont également présents :

Me Gérald Laprise, directeur général
Mme Caroline Chrétien, directrice générale adjointe
M^e Kathy Gauthier, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION
2025-12-388**

1.0. - ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D’ADOPTER l’ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

- 1.0.- Adoption de l’ordre du jour;
- 2.0.- Présentation et dépôt du projet de *Règlement imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l’année 2026*;
- 3.0.- Présentation et dépôt du projet de *Règlement concernant l'imposition des taxes annuelles pour les services d’aqueduc, d’assainissement des eaux ainsi que pour la collecte et le traitement des ordures pour l’année 2026*;

- 4.0.- Présentation et dépôt du projet de *Règlement concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2026 de la Ville de Malartic*;
- 5.0.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de *Règlement imposant une taxe municipale sur les bâtiments commerciaux vacants ou inexploités*;
- 6.0.- Mines Agnico Eagle Ltée – Autorisation de travaux d'exploration à impacts secteur de Malartic-Dubuisson;
- 7.0.- Nomination d'une greffière adjointe;
- 8.0.- Période de questions;
- 9.0.- Levée de la séance.

2.0.- Présentation et dépôt du projet de *Règlement imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2026*

Le projet de *Règlement imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2026* est présenté et déposé en conformité avec la loi. Avis est donné par Mme la conseillère Catherine Larivière, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil.

3.0.- Présentation et dépôt du projet de *Règlement concernant l'imposition des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux ainsi que pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2026*

Le projet de *Règlement concernant l'imposition des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux ainsi que pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2026* est présenté et déposé en conformité avec la loi. Avis est donné par M. le conseiller Daniel Magnan, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil.

4.0.- Présentation et dépôt du projet de *Règlement concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2026 de la Ville de Malartic*

Le projet de *Règlement concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2026 de la Ville de Malartic* est présenté et déposé en conformité avec la loi. Avis est donné par M. le conseiller Frédéric Provencher qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil.

5.0.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de *Règlement imposant une taxe municipale sur les bâtiments commerciaux vacants ou inexploités*

Un avis de motion est donné par M. le conseiller Jude Boucher qu'il sera présenté à une séance ultérieure de ce conseil, un projet *Règlement imposant une taxe municipale sur les bâtiments commerciaux vacants ou inexploités*.

Retrait de monsieur
Frédéric Provencher

**RÉSOLUTION
2025-12-389**

M. le conseiller Frédéric Provencher se retire de la table du conseil, le tout en conformité avec les dispositions légales applicables pour ce sujet.

Mines Agnico Eagle Ltée – Autorisation de travaux d’exploration à impacts secteur de Malartic-Dubuisson

CONSIDÉRANT QUE la société Mines Agnico Eagle Ltée souhaite collecter des informations et accéder à des terrains appartenant à la Ville de Malartic afin de réaliser une évaluation environnementale de site (ÉES) – Phase 1 dans le cadre du projet minier Marban;

CONSIDÉRANT QUE la société a transmis à la Ville la localisation des travaux d’exploration à impacts (ATI) projetés dans les secteurs de Malartic et de Dubuisson pour les deux prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE l’un des terrains visés par ces travaux appartient à la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la société sollicite l’autorisation de la Ville afin d’accéder au terrain municipal pour la réalisation des travaux d’exploration à impacts, notamment afin de pouvoir entamer les opérations de déboisement et de débroussaillage avant la fin de l’année 2025;

CONSIDÉRANT QU’à cet effet, la Ville doit signer les formulaires d’autorisation transmis par ladite société;

CONSIDÉRANT QU’à cet effet, la Ville doit autoriser la société à entamer les opérations de déboisement et de débroussaillage avant la fin de l’année 2025;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D’AUTORISER M^e Kathy Gauthier, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, les formulaires relatifs à la demande d’autorisation visant l’accès aux terrains municipaux, la collecte d’information, la visite des lots en lien avec l’étude environnementale Phase 1

D’AUTORISER la société à entamer les opérations de déboisement et de débroussaillage avant la fin de l’année 2025 pour la réalisation de ses travaux d’exploration à impacts, dans le cadre du projet minier Marban;

Adoptée.

Retour de monsieur
Frédéric Provencher

**RÉSOLUTION
2025-12-390**

6.0.-

M. le conseiller Frédéric Provencher reprend son siège à la table du conseil.

Nomination d’une greffière adjointe

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de nommer une personne pour agir à titre de greffière adjointe en cas d’absence ou d’empêchement de la greffière;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER madame Audrey Bourque pour agir à titre de greffière adjointe de la Ville de Malartic en cas d’absence ou d’empêchement de la greffière;

D'AUTORISER le versement à madame Audrey Bourque d'une prime de 10 % pour toute période d'absence ou d'empêchement de la greffière;

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 11 h 38

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

MARTIN FERRON
MAIRE

M^e KATHY GAUTHIER
GREFFIÈRE